

LA CHAPELLE



Bulletin municipal – janvier 2023



2023

| | |
|------------------------------|---------------|
| L'édito | page 1 |
| L'action municipale | pages 2 à 4 |
| La ZAE | pages 5 à 6 |
| Le RPI | page 7 et 8 |
| Les associations | pages 9 à 11 |
| Les syndicats intercommunaux | pages 12 / 13 |
| Informations diverses | pages 14 \ 17 |

L'édito

Chère Chapelaine, Cher Chapelain,

Vers un acte 2 ? Ce n'est pas d'opéra ou de théâtre dont chaque partie est marquée par un baisser de rideau dont nous parlons. Mais bel et bien d'un caractère décisif alors que nous nous engageons dans la deuxième moitié de notre mandature. Cette période nous amène à faire le bilan de l'action municipale pour engager l'avenir en s'attachant plus particulièrement dans ce bulletin à l'année écoulée.

1) Notre premier engagement présenté dans notre profession de foi doit continuer de guider collectivement « les enjeux stratégiques pour l'avenir de notre village et à décider pour nous-mêmes ». Depuis trois ans, nous avons agi pour un développement équilibré et équitable des politiques communales et intercommunales interdépendantes. A titre d'exemple, le travail important mené dès le début du mandat s'agissant de la Zone d'Activités Économiques du Vornay atteste de la qualité des relations entretenues avec la Communauté de Communes du Canton de la Chambre (4C) qui a compétence en matière de développement économique alors que la commune est compétente en matière d'urbanisme. Le déploiement de cette zone le long de la D1006 est désormais en cours d'aménagement et met un terme aux deux situations de friches commerciales. Les décisions qui concernent la partie qui longe la RD75 doivent rendre cette autre friche en un espace disponible et attractif dès 2023.

2) S'agissant de la « valorisation des atouts de notre village », 2022 a été marqué par la première tranche de réalisation d'une réflexion portée par le Conseil des Jeunes : l'aménagement du lac de Gondran permet déjà aux pêcheurs et aux promeneurs de profiter de ce site magnifique. Autre fait marquant, nous avons fait de notre belle église, une résidence éphémère d'artistes locaux à l'occasion de notre traditionnelle fête de la libération du village enfin retrouvée. Comment ne pas citer aussi, nos cérémonies et notamment ce moment fort lors de la Commémoration du 8 mai 1945 précédée par la diffusion d'un reportage avec notre regretté doyen Clément Cugnet et avec Marie-Louise Francoz désormais doyenne habitant notre village.

3) Sur le plan budgétaire et financier, nous avons eu le « souci permanent que chaque euro dépensé soit porteur d'avenir ». Ainsi, nous avons poursuivi le travail important de sécurisation et de renforcement de nos réseaux d'eau et nous avons répondu aux exigences en matière d'entretien de nos systèmes d'assainissement. Hélas, nous faisons parfois l'objet de déconvenues notamment concernant

notre centrale hydroélectrique alors que nous avons commandé du matériel indispensable à son entretien auprès d'une entreprise (opérateur historique) qui a fait l'objet d'une liquidation judiciaire compte-tenu du contexte que nous subissons. Depuis trois ans, nous avons « recherché à augmenter la part des recettes de la commune pour ne pas augmenter la part communale des impôts des ménages ». Nous avons pu dégager des marges de manœuvre non négligeables et d'autres sont à venir en 2023 avec la cession de terrains en ZAE, alors que la commune ne peut souscrire à un nouvel emprunt avant 2024-2025 si l'on ne veut pas alourdir le poids de sa dette dans le contexte actuel.

4) Reste un engagement largement mis à mal dès le début du mandat avec la crise sanitaire : « garantir la proximité du citoyen dans la prise de décision ». La participation habitante n'a pas été activée autant que nous l'aurions voulue alors que des réalisations 2022 étaient engagées depuis 2020 ou 2021. Reste que cet engagement doit être directement rattaché aux décisions qui seront prises pour « l'Acte 2 » de notre mandature en lien avec les financements mobilisables. Il nous appartiendra collectivement de définir et choisir le (ou les ?) projet(s) dans une logique d'investissement -et non de dépenses- pour l'avenir de notre village.

Alors que nous imprimons traditionnellement ces pages à l'aube d'une nouvelle année, un dernier mot : les chapelains ont été au rendez-vous de la générosité au travers d'un soutien humanitaire auprès des ukrainiens qui défendent la survie de leur peuple alors que la Russie défend la survie de son régime. C'est dire l'inégalité des enjeux ! Puisse 2023 permettre à chacun des dirigeants de ce monde, de prendre la mesure des enjeux qui sont devant nous. Les états doivent mobiliser les réseaux diplomatiques et mener la bataille pour la paix avant même que la guerre ne se termine pour que des négociations soient menées. La tendance au repli sur soi, sur ses propres certitudes, sur ses propres valeurs, sur ses propres intérêts, n'échappe pas la guerre et à ses propres logiques dont nous ne mesurons que partiellement les vrais enjeux.

A tous les niveaux, nous devons maintenir l'unité, parce que ceux qui se perdent dans leurs querelles se trompent de combat... et c'est toujours le peuple qui en paye les pots cassés.

A chacune et chacun, santé, bonheur et paix pour 2023.


Stéphane ROBIN, Maire de La Chapelle

L'action municipale



TRAVAUX - VOIRIE (JC WALLEZ)

URBANISME (G QUILLET)

Au hameau des Granges, la reprise de la tuyauterie d'eau potable et la viabilisation sur l'impasse de l'Osier ont été finalisées.

Des travaux ont débuté au lac de Gondran : surélévation de la place, élagage des arbres aux abords du lac, correspondants à la première tranche.

Les entreprises intervenantes sont :

- Maçonnerie Savoyarde pour un montant de 42 924.00€ TTC
- Jules Espaces Verts pour un montant de 6 907.20 € TTC

Maçonnerie Savoyarde est également intervenue pour sécuriser la rue de la Barotière. Un arrêté de péril sur la maison Ronquette a abouti à la déconstruction de cette bâtisse menaçant de sombrer et emporter la toiture voisine, voire, causer un accident.

L'année 2022 a vu la fin de la viabilisation de l'impasse du Murger du Loup et le démarrage de celle de la route des Combes. Ce qui prouve une fois de plus la vitalité de notre village via les constructions de maisons individuelles.

La commission Travaux – Voirie - Urbanisme accompagne les projets de rénovation des réseaux. Ainsi, des reprises sur l'alimentation en eau potable ont eu lieu aux hameaux de Tigny et de Coppet.



ENERGIE (R CUGNET)

**EAU – ASSAINISSEMENT
(C COSTEL)**

ENERGIE

Arc Energie Maurienne a amélioré la desserte du hameau des Granges pour prendre en compte la construction de maisons individuelles en installant un nouveau transformateur à l'entrée de Tigny.

Une extension du réseau a été nécessaire au niveau de la route des Combes, après celle de l'impasse du Murger du Loup l'an dernier.

La sécurisation de l'alimentation électrique de la commune avec la mise en service du poste de secours a été finalisée cette année.

EAU – ASSAINISSEMENT

Les lagunes ont subi une cure de rajeunissement, elles ont été débarrassées d'une grande partie des roseaux qui les avaient un peu trop colonisées et menaçaient de porter atteinte à leur bon fonctionnement. Cette opération réalisée par l'entreprise MAURO a coûté 14 100.00 € TTC

Le SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration) qui est intervenu ensuite pour un contrôle nous a conforté dans cette démarche.

La conduite actuelle entre les Côtes-dessus et les Côtes-dessous n'est pas hors-gel. Il est prévu de la remplacer, si les conditions météo le permettent ce sera chose faite début 2023.

Cette année 2022, exceptionnellement pauvre en précipitations, génère des inquiétudes sur notre approvisionnement en eau potable. Nous n'avons observé, pour l'instant, aucune modification du débit de nos sources mais nous restons attentifs à ce sujet.



**ENVIRONNEMENT
CADRE DE VIE
AGRICULTURE
FORET
(G HILAIRET)**

AGRICULTURE

La commune a décidé de créer un chemin pastoral de Gondran aux Verneys pour plusieurs raisons

- La présence de troupeaux sur la route rend la circulation difficile au centre de Gondran : présence de piétons, des enfants prenant le car scolaire, de vélos, priorité à droite...

- Le bien-être animal, pour éviter aux vaches de faire de longs trajets sur le bitume, ainsi que la propreté de la route ont été pris en compte

Nous renouvelons notre demande à l'attention de personnes qui possèdent des terrains cultivables ou des parcelles de bois de les proposer afin qu'ils soient exploités.

FORET

L'Office National des Forêts a procédé à la mise à jour de la carte communale pour la période 2022-2041. Notre forêt occupe 50% de la superficie de la commune (649 hectares).

Elle doit être préservée puisqu'elle est notre poumon, en absorbant le CO₂.

Elle devient de plus en plus fragile suite au changement climatique et aux maladies.

L'ONF propose d'engager la réfection de la route de Locasset et le prolongement de la piste des Trachaux jusqu'à celle de Champoudru afin d'améliorer l'exploitation de la forêt et de faciliter l'accès aux pompiers si besoin.

Une vente à Jules Espaces Verts d'un hectare 1/2 sur la parcelle 63 au Trachaut pour 1360 €.

AFFOUAGES

Les inscriptions sont ouvertes en mairie pour les affouages 2023-2024. Nous faisons un rappel sur la dangerosité de cette activité.

DECHETS MENAGERS

En novembre, un composteur collectif a été mis en service à l'immeuble « Les Sillons »

Chaque habitant est invité à se procurer auprès du SIRTOMM un composteur individuel. Le compostage permet de réduire vos poubelles d'environ 30%, il évite les frais de transport et d'incinération ainsi que l'émission de CO₂ correspondants. De plus, le compost récupéré est un engrais utilisable dans vos jardins ou pour vos jardinières.



A compter du 1^{er} janvier 2023, **le tri des déchets deviendra plus simple en Maurienne !** Fini les doutes ! Les pots de yaourt, de crème, barquettes, tubes de dentifrice, films plastiques, emballages de charcuterie, sachets de chips, blister... iront désormais tous dans le conteneur jaune.

A compter de cette date, comme partout en France, **une seule question à se poser** : mon déchet est-il un emballage ou un papier ?

- Oui → Je le mets dans le conteneur jaune
- Non → Je le mets dans le conteneur d'ordures ménagères.

Rappel des règles de base à respecter :

- Pas besoin de laver les emballages ! Même s'ils sont sales ils peuvent être triés
- Bien vider les emballages afin qu'il n'y ait pas de reste alimentaire
- Ne pas imbriquer les emballages (ne pas mettre une bouteille en plastique dans une boîte en carton par exemple).

ENVIRONNEMENT

L'écobuage et le brûlage des déchets sont absolument interdits, tout comme les décharges sauvages, trop de dépôts de matériaux en tout genre sont observés (route des Côtes, piste des Vernettes, Verneys)

Rappel : les objets doivent être apportés à la déchetterie de La Chambre (carrelage, ferraille, plastiques ...)

L'évacuation de la décharge des Barragnes n'est pas un service gratuit et coûte plus de 2000€ par an à la commune.

Nous vous demandons de respecter ce lieu en entreposant uniquement vos déchets verts sur la zone pour permettre leur broyage.



**ECOLE – JEUNESSE
(M MAURICE)**

**VIE ASSOCIATIVE
AFFAIRES SOCIALES
(J DALLA-COSTA)**

La commission gère au quotidien les questions concernant l'organisation de la scolarité des enfants du RPI, en collaboration avec la commune de Les Chavannes.

Entre besoins matériels : équipement nécessaire au bon fonctionnement de l'école, de la garderie et de la cantine et humains : remplacement du personnel communal affecté à l'école, la municipalité est régulièrement sollicitée. Dernière en date, la préparation de la salle des fêtes pour les animations de fin d'année organisées par les professeurs des écoles et le Sou des Ecoles.

Côté associatif, les subventions ont été attribuées cette année, en priorité à celles qui permettent aux enfants de faire du sport mais également à d'autres qui apportent leur soutien aux habitants.



**CULTURE – PATRIMOINE
(MG NOYEL)**

**COMMUNICATION
(M REFFET)**



Cet été, le patrimoine de la commune a été mis en valeur.

Lors de la Vogue des 20 et 21 août une exposition d'œuvres d'artistes locaux a eu lieu dans l'église Saint Philibert. Mesdames Edith Gautheret et Geneviève Lazzarotto, Messieurs Roland De Mario et Jean-Louis Portaz nous ont présentés des peintures aquarelles, acryliques et huiles dont la diversité faisait l'unité. Ouverte gratuitement au public les dimanche 21, mardi 23, jeudi 25 et samedi 27, celui-ci fut nombreux et enthousiaste.

La visite du patrimoine religieux se déroula aussi les 20 et 21 août. Notre église Saint Philibert, la tombe du Chevalier Clerc et de son épouse et la chapelle Saint Bernard de Menthon aux Moulins purent être visitées avec commentaires de Marie-Geneviève, une occasion de connaître, ou de reconnaître, nos biens.

Samedi 17 et dimanche 18 septembre, pour les Journées du Patrimoine, l'église fut de nouveau ouverte et sa visite conquist Chapelains et autres amateurs. Avec l'idée et le concours actif de Marion, les costumes traditionnels furent présentés. Les enfants du RPI furent invités à porter les costumes enfantins de La Chapelle et de Les Chavannes. Une dizaine répondirent présents et, accompagnés d'adultes costumés, ils furent fiers de leurs origines. Ces costumes sont ceux de l'ancien groupe folklorique enfantin « Les Croué », gardés précieusement par Dédée Garcia.

La vogue a connu une belle cérémonie de commémoration, de même que celle du 8 mai à laquelle ont participé les enfants du RPI et celle du 11 novembre. Suivis de leurs habituels « vin d'honneur » à la salle des fêtes, ces moments sont l'occasion de rassembler les habitants de la commune et de plus loin pour se remémorer les mauvais mais également les bons événements qui marquent nos vies. Nous vous invitons à venir toujours plus nombreux pour que perdure la tradition et que l'oubli ne conduise pas à revivre les horreurs du passé.

La ZAE (La Zone d'Activités Economiques du VORNAY)

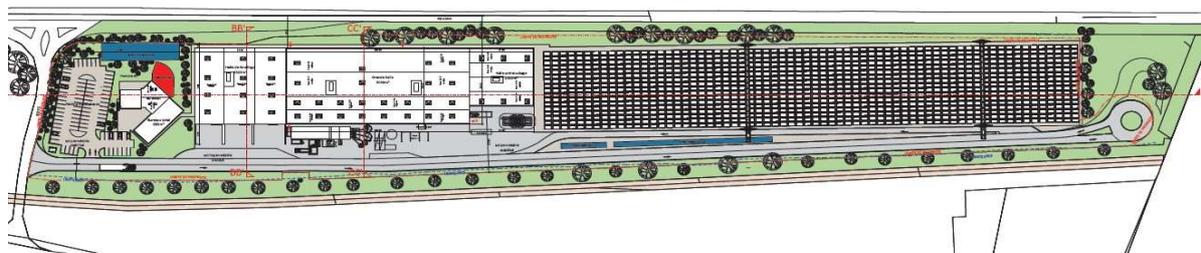
① Partie longeant la D1006 : 5 hectares



L'année 2022 aura été marquée par le dépôt de permis de construire d'une usine de fabrication de voussoirs sur la Zone d'Activités Economiques « le Vornay » qui longe la D1006. Cette même zone frappée d'inconstructibilité avait fait l'objet d'une demande de dérogation à l'amendement Dupont en 2021, évoquée dans notre bulletin municipal l'an dernier. Se faisant, la commune envoyait un signal fort en engageant une démarche volontariste pour valoriser ce site éloigné des zones résidentielles au profit d'installation d'activités industrielles ou artisanales.

La Communauté de Communes du Canton de La Chambre (4C) qui est compétente en matière de développement économique s'est rapprochée de la commune de La Chapelle pour présenter un projet industriel d'une durée limitée (bail de 9 ans). Ce projet directement en lien avec le Grand Chantier présente des avantages pour la commune. Outre la cession des terrains qui permettront d'investir dans de nouveaux projets structurants pour notre village, ce sont aussi des recettes nouvelles pour entretenir et renforcer notre réseau d'eau qui seront dégagées avec la fourniture d'eau en quantité importante nécessaire au process industriel. Dans notre précédent bulletin, nous évoquions également les coûts importants -mais nécessaires- pour l'aménagement et la viabilisation de la zone : ceux-ci sont assumés par le pétitionnaire du fait que le projet fait partie de la demande d'autorisation.

Une réunion publique s'est tenue le 10 novembre 2022 pour présenter le permis de construire déposé, dont la consultation est publique sur simple demande en mairie. Les interrogations des habitants ont porté sur l'adduction en eau et sur la ressource mobilisable. La mairie a présenté les études menées par le Cabinet Cohérence de Grésy-sur-Aix également consultables en mairie. Les élus ont décidé d'aller au-delà du scénario minimum requis permettant d'assurer la continuité de l'alimentation en eau sur toute la commune (particulièrement sur le hameau de Tigny) et d'acheminer les besoins de pointe de l'usine à la zone d'activités Le Vornay.



Désormais les travaux sont lancés. L'objectif de l'entreprise est de produire les premiers voussoirs d'ici l'automne 2023. Le permis prévoit la construction de 4 bâtiments : la première installation destinée à la base vie qui prend appui sur une partie de l'ancien restoroute réhabilité; une halle pour l'assemblage des cages d'armatures sur trois lignes de production ; une seconde halle pour la fabrication et la production des voussoirs adossée à la centrale à béton ; une troisième halle pour le pré-stockage des voussoirs ; enfin une aire d'entreposage extérieure pour manutentionner et charger les voussoirs sur les camions avant leur expédition vers les tunnels.

A l'issue du bail de 9 ans, les infrastructures routières et la viabilisation demeureront. Les bâtiments seront démontés par le pétitionnaire sauf si la Communauté de Communes leur trouve une requalification vers une autre activité dans le respect de l'accord délivré par la CDNPS (Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites), accord que nous avons présenté dans notre édition 2022.

② Partie longeant la RD75 : 2,1 hectares

En 2023, cette partie de la Zone d'Activité Economique fera aussi l'objet d'évolutions. Les discussions engagées avec la Communauté de Communes du Canton de la Chambre doivent permettre le déploiement de nouvelles activités artisanales qui ont sollicitées la commune. Pour cela, une remise à plat est nécessaire pour aménager et rendre attractive cette zone largement encombrée par des merlons utilisés comme parapets des anciennes activités et servant aujourd'hui de décharge sauvage ajoutée à une ancienne décharge de gravats définitivement fermée. En outre, la renouée du Japon a envahi cet espace qu'il convient de traiter sans attendre.



Sur ces deux secteurs de la Zone d'Activités Economiques du Vornay, au-delà du traitement des friches économiques et l'arrivée d'emplois, ce sont bien les avantages pour la commune et ses habitants qui sont recherchés, ajoutés à l'insertion environnementale des différents projets qu'ils soient temporaires comme le site qui longe la D1006 ou à plus long terme comme ceux qui ont vocation à s'installer le long de la RD75.

Le RPI (Le Regroupement Pédagogique)

Ecole de Les Chavannes en Maurienne et RPI

Petit retour sur l'année 2021-2022 qui a été bien chargée après deux ans de covid. Les 19 élèves (du CE1 au CM2) de la classe de Les Chavannes en Maurienne ont eu une année riche en sorties scolaires. Début septembre, ils sont allés en forêt avec le garde ONF M. Patrick Viard-Créat pour découvrir son métier ainsi que la faune et la flore qui les entourent. A la fin de leur promenade, l'association de la chasse leur a offert un goûter. Comme chaque année, les enfants participent à 2 opérations de solidarité. La première « dessin de Noël » mi-septembre consiste à réaliser des cartes de vœux qui sont ensuite envoyées aux militaires qui ne sont pas chez eux pour les fêtes.



La deuxième en partenariat avec « 3 communes pour un Téléthon » est un lâcher de ballons avec des messages de solidarité qui s'est déroulé début décembre. Par la suite les enfants reçoivent des réponses. C'est une grande fierté pour eux d'exprimer leur respect et la solidarité à travers ces actions.



Début décembre, le RPI devait aller au hameau du Père Noël, cela n'a pas été possible à cause des fortes chutes de neige. A la place, les enfants ont eu une journée remplie de jeux de neige et de jeux société dans leurs écoles. Juste avant les vacances de Noël, les lutins du Père Noël sont passés déposer des petites surprises pour accompagner le goûter offert par le Sou des Ecoles.



Du 31 janvier au 4 février les élèves sont allés faire du ski aux Karellis durant 4 journées, tous les élèves ont pu progresser et s'amuser grâce aux parents accompagnateurs et à la monitrice de ski. Le dernier jour, ils ont découvert le métier de dameur et ils ont pu monter dans une dameuse grâce à Guy PASQUIER. Ils étaient très contents et super fiers.



Le devoir de mémoire est un enjeu important dans la transmission du savoir, les élèves ont participé à deux cérémonies commémoratives, celle du 11 novembre aux Chavannes et celle du 8 mai à La Chapelle. Lors de ces cérémonies, les élèves lisent des textes, déposent des objets fabriqués par leur soin et chantent la Marseillaise, ce sont des moments émouvants qu'ils partagent avec la population. Bravo aux enfants pour leur travail et leur implication.



Mi-mai, les élèves ont participé à un cycle vélo sur 15 jours. Dans un premier temps, les élèves ont appris à manipuler leur vélo grâce à des exercices et des parcours de mobilité. Ensuite, nous sommes allés sur des chemins nous balader. Les CM2 ont passé le Savoir Rouler avec un moniteur FFC (obligatoire pour entrer au collège). Le dernier jour, nous sommes allés visiter la caserne de gendarmerie de La Chambre, les enfants ont pu découvrir le métier de gendarme, voir le matériel et assister à une reconstitution d'un cambriolage avec prise d'empreintes. Merci au référent gendarmerie d'avoir organisé cette matinée. Ces sorties ont été couplées avec une visite du CESAM où les enfants ont découvert le centre de gestion des autoroutes, ont appris à évacuer un car en sécurité et ont passé un test de vélo.



Le mois de juin fut tout autant sportif, les élèves des Chavannes sont allés 5 fois au kayak sur le lac de Saint Rémy de Maurienne avec un moniteur de Moutiers, ils ont appris à se servir de la pagaie à travers des jeux sur l'eau, quelques chutes sont à déplorer mais tout cela dans la bonne humeur et sous le soleil.

L'ensemble du RPI a aussi participé au cycle piscine courant juin, les petits ont pu appréhender l'eau en jouant, les grands ont perfectionné leurs connaissances aquatiques et les CM2 ont passé le Savoir Nager pour l'entrée en 6^{ème}.



La fin de l'année s'est clôturée par un court séjour à Champagny en

Vanoise, les élèves sont partis en randonnée sur le thème de l'eau sous toutes ses formes avec un guide qui leur a appris de nombreuses choses sur la faune, la flore et la formation des glaciers, ils ont dormi dans un refuge puis ils ont visité un musée sur les glaciers. Nous avons passé 2 jours très

épanouissants. Pour finir, au retour de cette sortie le Sou des Ecoles a

organisé un repas partagé des familles en invitant aussi les nouvelles familles (les futures petites sections), ce fut un moment convivial et apprécié par tous.

Toutes ces sorties ont été possible grâce aux 3 mamans qui ont tenu le Sou des Ecoles, aux parents bénévoles qui nous ont accompagné et aux mairies. Merci à tous !!

Concernant l'année 2022-2023, Le RPI comprend 23 élèves côté Chapelle répartis de la PS au CP et 16 élèves aux Chavannes du CE1 au CM2.



Du côté des Chavannes de nombreux projets sont prévus cette année, en voici quelques-uns : le Téléthon, le ski, le vélo, un court séjour dans les Bauges sur le thème de l'astronomie, ...



Certains ont déjà eu lieu comme la visite du Musée de l'Aluminium dans le cadre des journées du patrimoine et l'opération « nettoyons la nature » à l'initiative des élèves. Ils ont nettoyé la commune des Chavannes et ils ont ramassé 80 kilos de déchets. Bravo les enfants.

Depuis octobre, nous sommes en plein cycle piscine où les élèves continuent leur perfectionnement dans l'eau.

Tous nos remerciements au Sou des Ecoles et leur nouveau bureau qui font de nombreuses actions afin de financer les projets des élèves, ainsi qu'aux mairies et aux personnes qui accompagnent lors des sorties scolaires.

Les associations

ASSOCIATIONS

BILAN 2022

LE COMITE DES FETES (PH SALLIER-GRENIER)



C'est avec joie que le Comité Des Fêtes a pu cette année enfin reprendre des activités pour le plus grand plaisir des petits et des grands.

Nous avons commencé le 10 avril, par la traditionnelle Chasse aux Œufs de Pâques qui a réuni bon nombre d'enfants, dans la joie et la bienveillance des plus grands qui aidaient les plus petits à chercher les œufs, bien cachés par les bénévoles. Cette matinée s'est terminée par une petite buvette et une vente de pains et de pâtisseries, sans oublier la répartition des œufs à tous les enfants qui ont participé.

Pour continuer l'année le 8 mai : après la très belle cérémonie organisée par la Mairie et un émouvant reportage de Sylvain et Romain de Maurienne TV, le comité a organisé un joyeux pique-nique participatif et un après-midi festif, afin de pouvoir nous retrouver entre Chapelains après ces deux années de calme forcé. Nous remercions tous les bénévoles qui ont participé à l'organisation de cette journée, Loris et Bruno de DLB Events pour l'ambiance musicale et vous tous qui être venus nombreux à ces retrouvailles.

Ensuite, cette année, nous avons décidé de reprendre le RDV inter-associations autour d'un concours de pétanque et d'un barbecue, soigneusement préparés par notre ACCA. Cette journée s'est déroulée sous un magnifique soleil, ce qui a permis à bon nombre de participants de répondre à l'appel, tout cela dans une ambiance musicale. Un grand merci aux associations : Le Sous Des Ecoles, l'ACCA, Ensemble Pour La Chapelle, Les Moulins, et Le Club Du Drairon qui nous ont aidé à l'organisation de cette journée.

Pour finir, notre incontournable vogue a pu se dérouler le week-end du 20 août pour votre plus grand bonheur. Après deux années sans pouvoir l'organiser, nous avons enfin pu reprendre le samedi après-midi notre fameux concours de pétanque suivi, grâce aux bénévoles, de nos traditionnels « diots-polenta » qui ont encore fait des ravages, et pour clôturer le samedi une belle soirée dansante animée par Joël de Apocalypse Sono. Le lendemain, après la cérémonie et le vin d'honneur pour la libération du village, différentes activités ont pu animer l'après-midi : L'exposition de peintures dans l'église, la visite du patrimoine religieux animée par Marie-Geneviève, AcroBike, un impressionnant spectacle d'acrobatie, l'orchestre Savoyard de rue, Cocktail Des Montagnes, avec leur musique tout au long de l'après-midi. Pour finir, une petite surprise avec les danseuses orientales. Evidemment sur tout le week-end, les forains étaient au RDV. En bref, un magnifique week-end après deux ans d'absence.

Nous remercions toutes les associations et les bénévoles pour nous avoir permis cette année encore de pouvoir œuvrer pour l'animation du village. Nous espérons pouvoir continuer de plus belle l'année prochaine, malgré le manque flagrant de bénévoles. N'hésitez pas à nous rejoindre afin de continuer à faire vivre La Chapelle ! En vous souhaitant de très belles fêtes de fins d'année.

LE CLUB DU DRAIRON (H MARTIN)



Au 1^{er} janvier 2022, notre club compte 6 adhérents dont la moyenne d'âge est de 80 ans. Il est donc difficile d'organiser des activités intéressantes hormis de nous retrouver pour discuter autour d'une tasse de café, rencontres que nous apprécions cependant. Nous nous sommes posées la question : Notre club est-il viable ? Devons-nous y mettre un terme ?

Lors de la reprise des réunions le 04 octobre, nous recevons les encouragements de plusieurs personnes. Elles demandent leur inscription à notre club. Nous les remercions vivement.

D'autant plus, ces nouvelles recrues sont pleines de talent dans la couture, le tricot, etc. Voilà une bonne nouvelle qui va donner un nouvel élan à notre club.

LES MOULINS (L. FAVRE)



Notre association a retrouvé toute sa dynamique, constituée depuis plusieurs années maintenant de filles motivées à rester en forme grâce à une activité sportive hebdomadaire. Après quelques assouplissements et mouvements d'échauffement, des exercices de musculation : cardio, abdos, fessiers ... s'enchaînent de façon soutenue pendant une bonne demi-heure. En fonction de notre humeur et des thèmes, nous avons à notre disposition toute une panoplie d'instruments, certains diront de torture, permettant de renforcer les muscles : ballons, bâtons, élastiques. Nous ralentissons ensuite le rythme grâce à des étirements. En guise de conclusion, pourquoi pas une séance de yoga du rire, histoire de finir par une note de bonne humeur cette heure de détente cordiale. Juste de quoi repartir les batteries rechargées pour affronter le quotidien pas toujours synonyme de bien-être.

ENSEMBLE POUR LA CHAPELLE (M REFFET)



ENRACINEMENT DES RONCES



TRAVAUX DEBROUSSAILLAGE

En ce jeudi 20 octobre 2022, les bénévoles de l'association EPLC s'étaient donnés rendez-vous sur la place de la Mairie à 8h30 pour leur énième débroussaillage de l'année. En effet, la charrière avait besoin d'un rafraîchissement, tant au niveau de l'herbe qui avait bien profité suite aux averses de l'automne qu'à la prolifération des ronces le long des prés mal entretenus.

Régulièrement ces dernières sont coupées au ras de la clôture qui longe le chemin tout au long de la montée vers Coppet. Les tiges inaccessibles qui se trouvent de l'autre côté des barbelés en profitent pour repartir immédiatement à l'assaut de l'espace dégagé. Vous pouvez observer sur les photos leur malignité pour s'enraciner rapidement au beau milieu du passage, pas étonnant lorsqu'on voit l'amoncellement de lianes qui n'attendent que de passer de l'autre côté du fil.

Une pause s'impose aux alentours de 10 heures pour partager café et gâteau confectionné pour l'occasion. Ce moment convivial permet de réunir toute l'équipe qui s'était scindée en 3 groupes pour plus d'efficacité, répartis tout au long de la charrière depuis le Chef-Lieu jusqu'à la chapelle Saint Bernard de Menthon.

A l'heure de la séparation, en fin de matinée, nous prévoyons de nous revoir rapidement pour nettoyer le chemin descendant de Coppet jusqu'à Gondran.

Nous avons assisté ce jour-là en direct au départ de la famille COSTEL pour son périple à vélo, leur souhaitant bon vent.



DEPART FAMILLE COSTEL

L'association s'est aussi beaucoup investie dans les animations qui ont eu lieu au fil de l'année. Après les restrictions engendrées par l'épidémie de COVID, les manifestations telles que « chasse aux œufs », journée inter-associations, journées du patrimoine et vogue ont connu un vif succès. EPLC a participé avec enthousiasme à la fête : fabrication et vente de pains, mise en place et tenue des stands ainsi que diverses expositions. Une année bien remplie pour une petite équipe qui ne souhaite que prospérer.

TROIS COMMUNES POUR LE TELETHON (M MAURICE)



Et voilà ! le Téléthon 2022 est terminé, l'association 3 communes pour le Téléthon a réalisé cette année encore un certain nombre d'activités. Repas de l'amitié, Concours de belote, lâcher de ballons avec les élèves des Chavannes, marche St Rémy de Maurienne - La Chapelle (5,4 km) où le vin chaud (à l'Aiguillon) a réconforté nos marcheurs ainsi qu'une très bonne soupe à l'oignon préparée par Valérie et animée par les accordéonistes Jean-Michel et Manu. Karaoké et repas choucroute du lendemain (108 convives) pour terminer le week-end Téléthon. Merci à tous.

Nous remercions les municipalités, les employés communaux, les boulangers, les cuisiniers, Valérie, tous les bénévoles et tous les donateurs.

Vous avez envie de nous rejoindre : faites-vous connaître auprès de Michèle Maurice. Nous pensons reverser 6000 euros à L'AFM Téléthon si toutes les conditions sont requises.

Bonne année 2023, pleine de joie, de santé, et de bonnes surprises.



**ACCA
(R GIRAUD)**



**LA BIBLIOTHEQUE
(MG NOYEL
G. LAZZAROTTO)**

Notre activité de chasse est réglementée, notamment par des dates d'ouverture et de fermeture proposées par notre fédération départementale et validées par la préfecture de la Savoie par le biais d'un arrêté rassemblant toutes les catégories de gibier.

Pour notre société de La Chapelle, la saison a débuté le 11/09/2022 et se terminera le 29/01/2023. Les jours d'ouverture sont les samedi, dimanche, jeudi et vendredi ainsi que tous les jours fériés de la période.

L'organisation de la chasse est basée sur des plans de prélèvements qui sont attribués à chaque ACCA. Nous avons reçu : 7 bracelets chamois, 8 bracelets chevreuils et 6 bracelets cervidés pour la saison.

Pour la distribution, nous avons opté pour une chasse en équipe de 4 chasseurs maximum qui partent avec un bracelet chevreuil et cervidé pour la semaine. Pour le chamois, il y a 3 équipes qui partent avec un bracelet pour 2 jours.

Bien entendu, nous avons instauré un roulement afin de permettre à toutes les équipes de disposer d'un bracelet.

De plus, la fédération des chasseurs de la Savoie nous impose de mettre en place une commission de contrôle tenue par les membres du bureau qui vérifie les prélèvements réalisés chaque jour. Ensuite, chaque prélèvement fait l'objet d'une déclaration informatique au service concerné à la fédération.

Notre commission se réunit de 20h à 20h15 en horaire été et de 18h30 à 18h45 en horaire hiver, au local de l'ACCA sous la salle des fêtes.

Au mois d'août, nous avons effectué 2 corvées de nettoyage et piochage de chemins sur les secteurs DRAIRON et ROCHE POURRIE (accès par MONTGELLAFREY). Ces travaux ont mobilisé une vingtaine de chasseurs.

Bibliothèque scolaire

Tous les lundis, nous retrouvons avec plaisir les enfants scolarisés à La Chapelle.

Nous nous basons sur le programme des enseignants pour animer nos ateliers.

Cette, année, les thèmes sont les dinosaures et la préhistoire. Cette longue et mystérieuse période nous offre un panel d'idées pour l'expliquer de façon ludique à nos écoliers.

Aussi nous avons proposé aux MS de colorier des dinosaures afin de les coller sur un carton pour réaliser un marque-page (ou signet).

Les GS ont fait, à partir des rouleaux de papier toilette, de beaux dinosaures. Nous avons été étonnées de constater avec quelle facilité les enfants retiennent les noms de ces quadrupèdes !...

Pour les CP, nous avons parlé des différentes techniques des artistes des cavernes qui peignaient dans les grottes comme celle de Lascaux en Dordogne. Nous leur avons donc proposé de se badigeonner les mains avec un mélange d'eau et de poudre en guise de pigments comme du curry, cumin, bitume de Judée et même de la poudre de cacao !... ils les ont appliqués sur une feuille de papier afin de réaliser une fresque. Que les parents se rassurent, nous avons pensé aux gants.

Toutes ces activités se terminent bien évidemment par le prêt de livres, transportés dans de jolis sacs créés par des bénévoles comme Gisèle et Rachel.

En janvier, nous accueillons les petits de la maternelle, préférant leur laisser un temps d'adaptation au milieu scolaire. Voici donc une année bien remplie.

Bibliothèque pour tous

Les mercredis, de 16 h à 17 h 30 et le dimanche de 9 h 30 à 12h, dans la petite salle des fêtes, des documents pour tous sont à la disposition des lecteurs. Si les enfants sont plus nombreux le mercredi et les adultes plus assidus le dimanche, tous les âges passent à un moment ou à un autre dans ce local. Etant à la disposition d'autres associations, la cohabitation a pris ses marques. Des bacs, transparents et sur roulettes sont plus pratiques et accessibles.



Raconte-tapis

Depuis le mois de septembre, les enfants de 0 à 3 ans ont aussi l'accès à la lecture. Sur un tapis sont disposés des objets et livres ayant rapport avec l'histoire racontée. Les petits évoluent sur ce tapis à leur gré, mais écoutent la conteuse. Nounous, mamans, grand-mamans les accompagnent. Cette approche ludique de la lecture a aussi un rôle social par la rencontre d'autres enfants.

Les séances se déroulent tous les derniers jeudis du mois dans la petite salle des fêtes. En raison de l'attention donnée aux petits et de la surface disponible, le nombre est limité à 6 ou 8 enfants. La réservation est donc indispensable.

Les retours de cette nouvelle animation sont positifs.

Et aussi...

Les mercredis après-midi, de 14 h 30 à 16 h, avant la séance de bibliothèque pour tous, nous nous retrouvons pour imaginer les activités, préparer le matériel des animations des scolaires et du raconte-tapis, recouvrir les livres, sortir les « désherbés » (ceux que l'on retire des catalogues) et qui sont donnés à une association, charrier les caisses de livres entre les différents locaux (l'employé communal et des bénévoles nous aident aussi) et d'autres tâches encore.

Tout cela prend du temps et de l'énergie. L'envers du décor existe.

Les syndicats intercommunaux

SYNDICAT/INTERCO

BILAN 2022

LE SYNDICAT MIXTE DE LA LAUZIÈRE (M REFFET)



Sentier « TEQUITOI »

Le sentier « Téquitoi » sur les galliformes de Montagne, perdrix bartavelles, gélinottes des bois, lagopèdes et tétras lyres a été installé cet été à saint François-Longchamp, aux Pérelles.

Il est composé de différentes sculptures, de mobiliers ludiques et interactifs et raconte la formidable histoire de petites poules en quête d'identité. Cette aventure est à retrouver dans un beau livret, en vente à l'office de tourisme au prix de 3 €. Il est également possible de le récupérer directement au Syndicat Mixte de la Lauzière (contact : jeromegros@lauziere-savoie.fr)

Il permet la découverte de ces espèces sensibles difficilement visibles mais qui font la beauté de nos montagnes.

Il est évidemment fermé pendant la saison hivernale et sera opérationnel en juin 2023

Le syndicat mixte de la Lauzière devrait également proposer l'été prochain une animation pédagogique autour de ce sentier avec un accompagnateur en moyenne montagne.

Ce sentier thématique a été financé avec le concours de l'Union européenne. L'Europe s'engage sur le Massif Alpin avec le Fonds Européen de Développement Régional.

La Région 
Auvergne-Rhône-Alpes


UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen de
Développement Régional

RÉGION SUD
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR 

l'Europe s'engage
sur
le Massif Alpin 

EN PARTENARIAT AVEC LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



*Le massif de La Lauzière
vu du Grand Arc*



*Sculpture de lagopède
dans son habitat naturel*

Le Syndicat Mixte de la Lauzière organise chaque année plusieurs « sorties nature » qui sont financées par Natura2000 et qui ont pour objectif de sensibiliser à l'environnement.

C'est ainsi que le dimanche 9 octobre 2022, une randonnée nous a conduit à Montsapey pour observer et apprendre à mieux connaître la nature. Le rendez-vous est fixé à 10 heures au village. Nous poursuivons en 4x4 avec un sympathique accompagnateur en montagne, Loïc, jusqu'au parking du Chenalet.

Sac sur le dos, nous grimpons jusqu'au Char de La Turche où la pause déjeuner se fera à la mi-journée. Tout au long de la montée de nombreuses étapes sont consacrées à l'observation du milieu accompagnées d'explications détaillées et instructives apportées par notre accompagnateur, une personne passionnée par son métier. Nous avons ainsi compris à quel moment et de quelle façon se sont formés les massifs qui nous entourent, en particulier celui de la Lauzière constitué principalement de granit en surface, mais aussi les Bauges plutôt calcaire et d'autres composés de schistes. Nous évoquons également la faune et son identification à l'aide des traces qu'elle laisse sur son passage et grâce aux cris que nous pouvons entendre : tétras-lyre et épervier ce jour-là.

Après un pique-nique réconfortant et joyeux, nous cheminons tranquillement jusqu'au lac Noir par un joli sentier peu pentu à travers les junipérus ou genévriers, les aïrelles et les raisins d'ours, les alisiers et argousiers, la dominante étant rouge tant au niveau des baies que des feuilles qui ont pris leurs teintes d'automne.

Une pause au bord du lac s'impose malgré le brouillard qui nous entoure. Nous entamons ensuite la descente pour rejoindre le point de départ via le passage des chèvres (endroit le plus technique de la sortie, équipé de câbles pour éviter la chute dans les arbustes et rochers). En chemin, au pied des pentes abruptes, notre guide, grâce à son œil aguerrri, nous fait observer les vestiges de la présence humaine. En effet en scrutant les alentours, nous devinons des restes de constructions de chalets ou autres refuges pour l'homme et les animaux domestiques qui ont séjourné dans cet espace au-dessous du lac.

Belle journée malgré une météo plus que médiocre.

Afin de répondre aux enjeux de compétitivité et d'aménagement du territoire, le Département de la Savoie a fait le choix, fin 2018, de recourir à une procédure dite d'Appel à Manifestation d'Engagements Locaux (AMEL) pour le déploiement d'un réseau à très haut débit en fibre optique.

Le calendrier des engagements précise que 50 % des locaux, particuliers et professionnels savoyards doivent être raccordables d'ici le 1^{er} Aout 2023 et 100 % (sauf sites très éloignés) au 1^{er} Aout 2024.

Et la fibre à La Chapelle, c'est prévu pour quand ? Le périmètre d'intervention des sous-traitants évolue, Constructel qui déploie la fibre sur le département n'est pas en mesure d'assurer ses engagements, c'est pourquoi en Maurienne Avant-Garde Telecom prend le relais. Si la passation de marché est en cours, le prévisionnel prévoit que les foyers Chapelains pourront souscrire à une offre Fibre au 30 Juin 2023

**LA 4C
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU CANTON DE LA CHAMBRE
(A GOYET)**



Les informations diverses

Utilisation du transport scolaire pour se déplacer

Le car scolaire du lycée peut prendre en charge un public extérieur, en nombre limité (3 personnes maxi)

Il est nécessaire de réserver auprès du Syndicat du Pays de Maurienne (SPM) au 04 79 64 30 12

Le ticket fixé à 3€ est à régler et récupérer dans leurs locaux à la Maison de l'Intercommunalité, Avenue d'Italie à Saint Jean de Maurienne.

Les horaires d'ouverture sont : lundi, mardi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Le circuit du car :

| POINTS D'ARRET | | LUNDI- MARDI – JEUDI - VENDREDI | | MERCREDI | | |
|-----------------------|-----------------|------------------------------------|--------|----------|-------------|-------------|
| commune | arrêt | Aller | Retour | Aller | Retour midi | Retour soir |
| La Chapelle | Tigny | 7h00 | 18h30 | 7h00 | 12h55 | 18h15 |
| La Chapelle | Chef-lieu | 7h02 | 18h28 | 7h02 | 12h53 | 18h13 |
| La Chapelle | Gondran | 7h05 | 18h25 | 7h05 | 12h50 | 18h10 |
| Saint Jean de Mne | Rue Ramassot | 7h45 | 17h50 | 7h45 | 12h10 | 17h30 |
| Saint Julien Mt Denis | école | 8h00 | 17h40 | 8h00 | - | 17h25 |
| Saint Michel de Mne | Lycée Ferrié | 8h10 | 17h30 | 8h10 | - | 17h15 |

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement est un organisme départemental créé en 1978, regroupant l'ensemble des acteurs du cadre de vie, participant à la solidarité entre les collectivités, tout en veillant à l'intégration de l'architecture et de l'urbanisme dans l'environnement. Le CAUE est un outil d'aide à la décision des collectivités, des institutions, des services **et des particuliers** qui font appel à lui. Il est composé d'une équipe de professionnels pluridisciplinaires pouvant solliciter au besoin des compétences complémentaires.

Notre interlocuteur est M. Mathieu Silvestre. Il répondra à vos questions sur l'habitat : construction, rénovation. Il se déplace sur le périmètre de la Communauté de Communes du Canton de La Chambre tous les premiers vendredis de chaque mois. Vous pouvez demander un rendez-vous en vous adressant à la mairie

Pour plus d'informations : caue@cauesavoie.org - www.cauesavoie.org

Information sur les délestages électriques

Dans le contexte d'incertitudes inédit lié à la crise énergétique actuelle, votre gestionnaire de réseau de distribution d'électricité **Arc Energies Maurienne** propose de vous informer par mail ou sms la veille des délestages vous concernant.

Nous vous invitons à vous rendre au plus tôt sur <https://regies-electricite-savoie.fr/st-avre/les-actualites>

Cela vous permettra de renseigner les noms et coordonnées des contacts à prévenir. Il est important de noter que ces informations seront exclusivement utilisées par les abonnés d'Arc Energies Maurienne.

En cas de problème technique pour vous inscrire, vous pouvez envoyer un e-mail à info@arc-energiesmaurienne.fr

Monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année près de 4 000 foyers en France, entraînant une centaine de décès. Il peut être émis par **tous les appareils à combustion** : chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée.

Pour éviter les intoxications, il suffit d'avoir quelques réflexes essentiels :

- Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié.
- Veillez à une bonne aération et ventilation de votre logement. Ouvrez tous les jours pendant au moins 10 minutes afin de renouveler l'air intérieur.
- Respectez les consignes d'utilisation de vos appareils à combustion.
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, four, brasero, barbecue, etc.
- Si vous devez installer des groupes électrogènes, placez-les impérativement à l'extérieur des bâtiments.

En cas d'intoxication, les premiers symptômes sont : maux de tête, nausées.

En cas de suspicion :

- Aérez immédiatement
- Coupez les appareils à combustion
- Évacuez les locaux
- Appelez les secours



En savoir plus : <https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/monoxyde-de-carbone>

Service départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

Le SDIS s'appuie sur un contingent de pompiers volontaires qui représentent 80% des sapeurs-pompiers de France. Ils sont 196.000 hommes et femmes qui s'engagent en parallèle de leur métier ou de leurs études.

Cet engagement citoyen est régi par quelques conditions, précisées par le décret relatif aux sapeurs-pompiers volontaires :

- Avoir 16 ans au moins avec un consentement écrit du représentant légal pour les mineurs (âge minimum de 21 ans pour être officier)
- Résider légalement en France
- Être en situation régulière au regard des obligations du service national
- Jouir de ses droits civiques
- Absence de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions
- Remplir les conditions d'aptitude médicale et physique adaptées et correspondantes aux missions effectivement confiées

Pour toute demande d'information auprès du SDIS de la Savoie : sec_general@sdis73.fr

Accueil téléphonique : 04.79.60.73.00 (8h\12h - 13h30\18h du Lundi au Jeudi et 8h\12h - 13h30\17h le vendredi)

Communication du percepteur reçue le 1^{er} décembre dernier

« Je vous informe de la fermeture définitive au public des deux trésoreries VAL D'ARC et LA CHAMBRE dès le vendredi 16 décembre 2022 à 12h30 (début des vacances de Noël)

Je vous remercie de bien vouloir relayer cette information auprès de vos administrés. Pour toutes démarches, à compter de début janvier 2023, il conviendra de prendre contact avec le Service de Gestion Comptable de Saint Jean de Maurienne :

- au 422 RUE DE LA REPUBLIQUE 73300 SAINT JEAN DE MAURIENNE
- ou par mail à t073040@dgfip.finances.gouv.fr
- ou par téléphone au 04 79 64 05 78 »

NUMEROS DE TELEPHONE A CONSERVER



Centre antipoison et de toxicovigilance : 04 72 83 14 36

Mairie : 04 79 83 10 83

Fax : 04 79 56 29 56

Email : mairie.la-chapelle@orange.fr

Site internet : <https://www.lachapelle73.fr/>

Syndicat Arc Energie Maurienne : 04 79 56 29 56

Email : secretariat@arc-energiemaurienne.fr

Astreinte ENEDIS en cas d'incident : 09 72 67 50 73

Violences conjugales : 3919

Signalement ambroisie :

<https://www.signalement-ambroisie.fr/>

HORAIRES D'OUVERTURE

Mairie : mardi 14h\16h et vendredi 17h\18h

Bibliothèque à la petite salle : mercredi 16h\17h30 et dimanche 10h\12h

Agence postale Saint Rémy : lundi, mercredi 9h\12h
Lundi au vendredi 13h30\16h30 samedi 9h\11h30

Agence postale d'Epierre : du lundi au vendredi de 9h30 à 11h et de 13h30 à 15h

Déchetterie La Chambre : mardi et jeudi de 9h à 12h
lundi, mercredi et samedi 9h\12h et 14h\17h
du 1/04 au 30/09 : vendredi 9h\12h et 14h\17h
du 1/10 au 1/03 : vendredi de 14h à 17h

Maison médicale Saint Jean de Maurienne :
en semaine 20h\minuit - samedi 15h\18h et 20h\minuit
dimanche et Jours Fériés : 9h\12h 15h\18h et 20h\minuit

DOSSIERS D'URBANISME :

PERMIS DE CONSTRUIRE (construction > 20 M²)

Constructions maisons individuelles :

- M. Maurice Jean-François et Mme RICCHIERO Christelle
- Mme MENETRIER Juliette
- M. BRINGOUD Raphaël et Mme COMBET Océane

Construction d'une usine à voussoirs à titre précaire pour une durée de 9 ans :

- SAS CAMPENON BERNARD CENTRE EST

DECLARATIONS PREALABLES (construction de 5 à 20 M²)

Installation de panneaux photovoltaïques :

- Société AQUATHERMO
- SOLEIL VERT DE France

Installation abri de jardin : Mr RESSANT Guy-Jean

Construction tunnel maraîcher ouvert : Mr COSTEL Charles

Installation véranda alu : Mr HADDADI Slimane,

Pose clôture en gabion : Mme BERLY Nathalie,

Pose de velux : Mr GIACHINO et Mme BAUDU

Construction abri à sel : Commune de La Chapelle,

Installation véranda ossature bois : Mr et Mme DALLA-COSTA Josette,

Installation centrale solaire : TOTAL ENERGIES Electricité et gaz,

Division parcellaire : Mr VINIT Joël

ETAT CIVIL DE L'ANNEE 2022 :

NAISSANCES

- Mattéo, Gaby CURCIO de Aurélien CURCIO et Géraldine BEUDIN le 6 Mars
- Théo, Léo DE ROSE de Jordan DE ROSE et Adeline CHAMPLONG, le 14 avril
- Liam BERNON de Maxime BERNON et Delphine BACCONNET-DUFOUR, le 24 avril
- Lise, Romane DE ALMEIDA de Romuald DE ALMEIDA et Géraldine BLASCO, le 9 décembre



MARIAGE

Le 10 Septembre : Julie AUBIN et Tiago OLIVEIRA NEVES



DECES

Nous déplorons le départ de Clément CUGNET le 21 janvier



AU GRE DE VOS PROMENADES sur notre territoire, vous découvrirez ces jolis sites



